

REPUBLIQUE DE GUINEE

Tavail-Justice- Solidarité

.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....

DECRET D/2005 / 023 / PRG / SGG

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION
D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

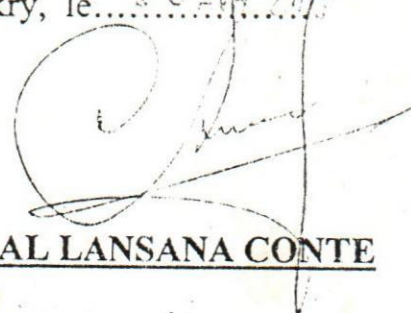
- Vu** la Loi Fondamentale ;
Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001 portant Statut Général des Fonctionnaires,
Vu les Décrets N° D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004 D/2004/017/PRG/SGG, du 1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004, nommant les membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° D/2004/081/PRG/SGG du 09 décembre 2004, portant nomination d'un Premier Ministre;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Fodé TOURE, Administrateur Civil, précédemment Consul Général de la République de Guinée à Rio de Janeiro, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Fédérative du Brésil.

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AVR 2005



GENERAL LANSANA CONTE